

Soutien méthodologique à l'organisation de l'atelier national de l'ANCCLI

Synthèse des réflexions de l'atelier national des 26 et 27 septembre 2017 pour bâtir le Projet Stratégique de l'ANCCLI

Auteurs : Gilles Hériard-Dubreuil, Julien Dewoghélaère, Mutadis

7 novembre 2017



SOMMAIRE

1. Objectif de l'atelier	3
2. Un enjeu fort : une participation active des CLI et de l'ANCCLI au suivi de la sûreté nucléaire	3
3. CLI/ANCCLI : Unité institutionnelle de parties indissociables et indépendantes	4
4. Une nouvelle stratégie avec quels moyens et quelle organisation ?	5
5. Les thématiques techniques et leur mise en œuvre	6
A- Sûreté	6
B- Préparation, gestion accidentelle et post-accidentelle des accidents nucléaires	6
C- Gestion des déchets :	7
D- Démantèlement	7
E- Sécurité	7
F- Transition énergétique	8
Annexe 1- Synthèse du rapport d'observation des étudiants-ingénieurs de l'ICAM	9
Annexe 2- Eléments de réflexions issus de l'atelier national des 26 et 27 septembre 2017 pour bâtir le Projet Stratégique de l'ANCCLI (PSA)	10
Glossaire des abréviations utilisées dans la présentation en annexe 2	30



1. Objectif de l'atelier

En application des décisions de son assemblée générale du 15 novembre 2016, l'ANCCLI a organisé en septembre 2017 à Paris un atelier national sur deux jours pour formuler des propositions en vue d'établir le Projet Stratégique de l'ANCCLI (PSA) à l'issue des élections qui doivent intervenir en novembre 2017. Cet atelier a réuni soixante-deux membres de l'assemblée générale de l'ANCCLI.

Méthodologie de l'atelier

Les travaux de l'atelier se sont appuyés sur cinq présentations introductives. Les conclusions de l'audit des travaux et action de l'ANCCLI de 2006 à 2016 ont été d'abord présentées par le CEPN. Afin de tracer les contours du paysage dans lequel se situera l'action de l'ANCCLI dans les prochaines années, deux points de vue contrastés de l'avenir du nucléaire ont été présentés. Il ne s'agissait pas d'engager un débat sur l'avenir du nucléaire mais de permettre aux CLI et à l'ANCCLI de construire leur stratégie et de remplir leurs missions quel que soit le contexte qui se dégage. Une analyse prospective des enjeux et défis potentiels pour la prochaine mandature a été ensuite présentée ainsi qu'une grille d'évaluation du futur projet stratégique.

Considérant l'importance des enjeux de transmission intergénérationnelle pour l'ANCCLI, un groupe d'étudiants-ingénieurs de l'ICAM a été invité à participer aux travaux en tant qu'observateur.

Les participants ont été répartis en six groupes de travail qui ont chacun traité de quatre thématiques transversales et d'une thématique technique spécifique. La synthèse des conclusions des groupes de travail est présentée ci-dessous thématique par thématique.

2. Un enjeu fort : une participation active des CLI et de l'ANCCLI au suivi de la sûreté nucléaire

En préambule, les membres de l'atelier national ont souhaité préciser le sens de la participation des membres CLI et de l'ANCCLI au suivi de la sûreté nucléaire. Cette participation trouve d'abord sa justification dans une mission de vigilance et d'alerte du public par l'information (les CLI et l'ANCCLI jouant le rôle de médiateur et de relais entre la société civile et les acteurs du nucléaire). L'exercice de cette mission nécessite que soient établies les conditions de transparence et de l'honnêteté des informations qui leur sont transmises. Le sens de cette mission repose sur le fait que les avis des CLI et de l'ANCCLI sont dûment et effectivement pris en compte dans les processus de décision qui accompagnent le suivi de la sûreté nucléaire.

Le principal problème est de créer durablement les conditions d'exercice de cette mission. Pour cela, les CLI et l'ANCCLI doivent identifier les difficultés pratiques auxquelles elles sont confrontées. Celles-ci sont multiples : la technicité et la variété des problématiques de sûreté (dans les différents champs d'activité nucléaire), l'insuffisance de ressources humaines et financières, la disparité des moyens et des niveaux d'engagement entre les CLI, les difficultés d'implication du public et des élus ainsi que les résistances structurelles à une participation effective de la société civile.



Pour exercer leur mission à travers ces multiples difficultés, les CLI et l'ANCCLI doivent d'abord répondre à des besoins pratiques et organisationnels en renforçant les synergies entre leurs actions, en mutualisant leurs compétences scientifique, technique et méthodologique et en accédant aux sources d'expertise nécessaires au soutien de leurs interventions.

3. CLI/ANCCLI : Unité institutionnelle de parties indissociables et indépendantes

La loi Transparence et Sûreté Nucléaire (loi TSN) détermine les deux missions de l'ANCCLI que sont le soutien à l'action des CLI et la fonction de représentation des CLI aux niveaux national et européen.

Les conclusions de l'atelier soulignent que l'ANCCLI doit être une ressource pour les CLI tant sur des thématiques scientifiques que sur des points pratiques de méthodologie (répondre à une consultation, émettre un avis au cours d'une enquête publique ou établir un cahier des charges). Deux outils existants sont plébiscités : le club des chargés de mission, outil très performant (pour autant que les CLI ont un chargé de mission) et les coopérations interrégionales entre CLI, porteuses de fortes synergies qui peuvent être encore développées. Plusieurs pistes d'amélioration sont suggérées. La plus importante est la mise en place d'une formation de base pour tous les membres des CLI. Celle-ci devrait comprendre 1) un tronc commun de connaissances de base sur tous les aspects de la mission des CLI et de l'ANCCLI et 2) des modules spécialisés sur les thématiques techniques (ce qui suppose que les membres des CLI et de l'ANCCLI approfondissent une ou plusieurs thématiques). Une stratégie de formation doit être élaborée et mise en œuvre (plan de formation annuel, partenariats pluralistes à envisager).

Par ailleurs, il est proposé de renforcer la coopération inter-régionale des CLI à travers le site internet de l'ANCCLI. De même, il est proposé que l'ANCCLI accompagne la formation de clusters régionaux par bassin de vie ou thématique, ainsi que l'organisation des réunions publiques par les CLI. La création d'un forum interactif dédié pour le partage d'expériences entre les CLI est également suggéré. Enfin, il est proposé que l'ANCCLI élabore un guide méthodologique afin de permettre aux CLI d'élaborer un règlement intérieur s'appuyant sur les bonnes pratiques identifiées dans le réseau des CLI.

Concernant la fonction de représentation des CLI au niveau national, les discussions ont souligné l'importance de la mission de représentation de l'ANCCLI et les progrès accomplis concernant les relations avec l'ASN et avec l'IRSN. Il est suggéré à l'ANCCLI de développer les relations engagées avec les représentants du gouvernement, d'établir une stratégie nationale de lobbying auprès des parlementaires, de développer une stratégie de relation avec l'OPECST et de mieux communiquer sur le rôle de l'ANCCLI au sein du HCTISN. De même, il est suggéré d'établir des relations avec les associations nationales d'élus et de développer des relations avec les milieux enseignants en vue de sensibiliser les générations montantes aux enjeux actuels et futurs de la sûreté nucléaire et de la radioprotection.

Le besoin d'une formalisation institutionnelle des CLI et de l'ANCCLI avec l'exploitant (comme avec l'ASN, par exemple) est clairement identifié mais elle suppose que l'exploitant le souhaite de son côté (ce qui devra être précisé). Il importe cependant que les CLI et l'ANCCLI préservent leur indépendance dans cette relation. Enfin, il est proposé l'élaboration d'un règlement intérieur pour l'ANCCLI afin de lui donner les moyens et la réactivité nécessaire à l'exercice de sa mission fédérative de représentation des CLI (stratégie médias, intervention auprès des autorités, etc.)

La stratégie européenne et internationale de l'ANCCLI est une dimension importante de sa mission. Elle s'appuie d'une part sur la démarche Aarhus Convention and Nuclear (ACN) et sur le réseau européen



Nuclear Transparency Watch (NTW) dont l'ANCCLI est co-fondatrice d'autre part. Cette stratégie permet à l'ANCCLI de porter les attentes des acteurs locaux français dans les instances européennes et internationales de décision en matière de sûreté nucléaire et de transparence. Elle renforce la visibilité des CLI et de l'ANCCLI au plan international et national. Tout en soulignant les multiples enjeux associés à cette stratégie internationale, l'atelier souligne la nécessité de mieux expliciter ses enjeux auprès de certains membres des CLI qui ne voient pas nécessairement bien l'articulation entre cette stratégie internationale et la réalité quotidienne du fonctionnement des CLI. De même, il est suggéré de développer les opportunités de participation des représentants français de la société civile aux différentes activités internationales des CLI et de l'ANCCLI.

Accès à l'expertise, montée et renouvellement des compétences

La stratégie de partenariat développée depuis 15 ans avec l'expert institutionnel (IRSN) est reconnue comme une ressource très importante pour les CLI et l'ANCCLI. Le besoin d'une réflexion sur la façon d'articuler toutes les sources possibles d'expertise autour des besoins ponctuels ou permanents des CLI et de l'ANCCLI est identifié. Cela revient tout d'abord à identifier les sources d'expertise interne et externe dont peuvent bénéficier les CLI, puis à construire des partenariats à différents niveaux (local, national et international) avec des écoles d'ingénieurs, des universités autour de l'implication de jeunes experts pour favoriser la constitution d'un vivier d'experts de la société civile. Dans chaque cas, il conviendra d'identifier les ressources nécessaires et les modalités d'accès à ces ressources et de réfléchir à la mutualisation potentielle des expertises en fonction des besoins communs aux différentes CLI. Cela implique également de constituer un espace collaboratif pour mettre en ligne une base de données contenant les expériences de recours à l'expertise des CLI et de l'ANCCLI ainsi que les experts mobilisés avec un classement par thématiques. Les conclusions de l'atelier invitent aussi à construire une réflexion autour des fonctions potentielles du Comité Scientifique (CS) de l'ANCCLI au service d'une fonction d'expertise CLI/ANCCLI et à repenser la gouvernance de ce dernier (voir 4).

Les discussions ont également abordé la question du problème de renouvellement des compétences pointées par l'audit réalisé par le CEPN, aussi bien pour les CLI que pour l'ANCCLI. Plusieurs pistes ont été évoquées : recruter des jeunes retraités dans le domaine du nucléaire mais également dans d'autres domaines (santé...) afin de diversifier les compétences, favoriser l'accès des jeunes diplômés ou étudiants à des fonctions d'expertise bénévole (stages étudiants) ou rémunérées (thèses, missions ad hoc) et étudier la possibilité d'un compagnonnage auprès des jeunes membres de CLI ou des membres récents par des membres expérimentés.

4. Une nouvelle stratégie avec quels moyens et quelle organisation ?

Pour se donner les moyens humains et financiers d'un suivi à la hauteur des enjeux, plusieurs pistes ont été discutées. Il s'agira d'abord de poursuivre une stratégie offensive pour ménager aux CLI et à l'ANCCLI un accès effectif à la taxe sur les INB comme le prévoit l'article 22, alinéa VI de la Loi TSN, puis de sensibiliser les élus locaux pour accroître les ressources allouées par les collectivités territoriales aux CLI, de développer des partenariats avec différents acteurs sur des actions communes, de mettre en place des actions de recherche de fonds auprès de fondations, de faire reconnaître l'utilité publique de l'ANCCLI ou de créer des instruments de collecte de dons pouvant bénéficier de leviers de défiscalisation (Fondation, Fond de dotation, etc), de mobiliser des ressources humaines avec un co-financement public



(bourses CIFRE, stages, services civiques), de réfléchir aux opportunités pour l'ANCCLI de développer un petit groupe d'experts chercheurs susceptibles d'être financés par des partenariats ou par des programmes de recherche européen.

La structure organisationnelle de l'ANCCLI avec le Club des chargés de mission, ses groupes permanents (GP) est jugée satisfaisante et opérationnelle. Une réflexion stratégique doit cependant être engagée sur la fonction et les moyens du comité scientifique (CS) et sa mission recentrée sur un soutien aux GP et aux CLI.

5. Les thématiques techniques et leur mise en œuvre

Chacun des six ateliers a réfléchi aux enjeux et à des pistes de réflexions pour l'ANCCLI autour d'une thématique technique spécifique.

A- Sûreté

De multiples tensions s'exercent aujourd'hui sur la sûreté nucléaire et sur son dispositif de gouvernance, dans un contexte français marqué par une série d'enjeux lourds qui sont liés à la situation actuelle du parc nucléaire, aux questionnements relatifs à son devenir (vieillesse, mise à niveau, stress test), à la fiabilité de son organisation technique et industrielle, à la place future de la production nucléaire dans le contexte de la transition énergétique et économique. Cette situation est nouvelle pour les CLI et l'ANCCLI. Elle appelle une vigilance redoublée de la part de la société civile qui doit s'attacher au maintien des conditions de la sûreté, quelles que soient les évolutions qui peuvent intervenir. Cette exigence concerne également la qualité de la sous-traitance et de la protection des intervenants au sein des INB. Les conclusions de l'atelier appellent notamment la tenue d'un débat national sur les conditions de prolongation de la durée de vie des centrales au-delà de 40 ans, l'engagement d'une réflexion sur les Facteurs Socio-Organisationnels et Humains, un suivi spécifique des opérations de grand carénage et une vigilance sur les questions de sûreté qui sont attachées aux transports de matières radioactives.

B- Préparation, gestion accidentelle et post-accidentelle des accidents nucléaires

Un travail important et très novateur a été effectué depuis une dizaine d'année par le GPPA de l'ANCCLI en partenariat avec l'ASN et l'IRSN dans le domaine de la gestion post-accidentelle. Dans le domaine de la préparation et la gestion de crise, les dispositifs de gestion sont fondés sur une approche fortement normative et centralisée dont l'efficacité est fortement questionnée par le retour d'expérience des accidents de Tchernobyl et de Fukushima. Ces dispositifs manquent de réalisme. Ils ne tiennent pas compte des situations locales, des nouvelles formes de communication et de la capacité d'action des populations en situation réelle. La Convention d'Aarhus pose les bases d'une approche centrée sur les personnes et leurs capacités d'initiative individuelles et collectives qui semble plus adaptée à la réalité complexe de l'accident majeur (tout particulièrement dans des contextes transfrontaliers). Cette question doit être investiguée par les CLI et l'ANCCLI et constituer une base de proposition pour renforcer la qualité et la pertinence de ces dispositifs. Un inventaire des incertitudes et de leur gestion en situation accidentelle est suggéré. Différentes pistes sont identifiées pour introduire une forme de subsidiarité dans ces dispositifs comme la mise à disposition des communautés locales de zones d'évacuation, l'implication renforcée des CLI et de l'ANCCLI dans la préparation et la réalisation des exercices de crise et l'implication des élus locaux au-delà des PCS.



C- Gestion des déchets :

La gestion des déchets radioactifs (GDR) est une question complexe, multidimensionnelle et intergénérationnelle. Elle implique le développement (long) de dispositifs techniques fiables dans un contexte de gestion de très long terme qui comporte intrinsèquement des dimensions d'incertitude structurelle fortes. La prise de décision collective à court, moyen, long et très long terme, et la gouvernance de ces dispositifs techniques représente un défi important et nouveau dans le contexte démocratique. Les CLI et l'ANCCLI doivent assurer leur fonction d'information du public et veiller à ce que toutes les dimensions du problème soient bien prises en considération : justice, transparence, (scientifique, technique, économique et financière), équité au sein d'une même génération et au plan intergénérationnel, gestion des incertitudes techniques et non-techniques, suivi des enjeux économiques et financiers (coûts, provisionnement et gestion des fonds) impact sur les territoires à moyen, long et très long terme. L'ANCCLI devra assurer un suivi du développement du projet CIGEO (sans omettre la possibilité d'un échec et donc le besoin d'un plan B) tout en conservant une vision d'ensemble (pas seulement de ce projet de stockage géologique mais de l'ensemble des dimensions de la GDR). D'autres aspects devront être pris en compte comme par exemple le volet GDR de la gestion post-accidentelle, la question des déchets TFA et des seuils de libération, etc.). Cela nécessite d'acquérir les compétences et d'être présents à tous les niveaux où se prennent les décisions (aux plans local, national et européen). L'atelier suggère aussi d'étudier le développement d'activités économiques associées à la surveillance et au contrôle de l'environnement des installations de GDR et de préciser les exigences des CLI et ANCCLI vis à vis de la démonstration de sûreté à toutes les étapes du processus de décision. Il recommande la construction d'un guide méthodologique pour la gestion par les CLI des problématiques liées aux déchets.

D- Démantèlement

Le démantèlement d'une INB implique pour le territoire de mener une double transition (de l'activité nucléaire au démantèlement et du démantèlement à l'après démantèlement) et comprend des dimensions multiples : la sûreté de l'installation arrêtée, la protection des travailleurs, la gestion des déchets, le processus d'évaluation des coûts, les usages futurs du site. L'atelier souligne que le rôle de la CLI en termes de vigilance et d'information des populations demeure inchangé quel que soit l'état d'une INB (fonctionnement, arrêt, démantèlement). L'atelier recommande de mieux définir le rôle des CLI pour exercer leur mission de suivi et d'information dès maintenant et dans la durée (plusieurs générations), de réunir des compétences dès maintenant en se saisissant de la question sans attendre l'arrêt des installations et les dossiers de démantèlement, de sensibiliser les élus en organisant des séminaires nationaux, des formations et des visites de site. Il préconise également de favoriser l'étude et le retour d'expérience du démantèlement à l'étranger, de se saisir de la question des déchets issus du démantèlement (notamment des déchets TFA) pour organiser un débat national, et d'établir les moyens d'une transparence sur la question du coût du démantèlement ainsi que sur les modalités de provisionnement en vue de ce démantèlement.

E- Sécurité

Différents événements récents questionnent le niveau de protection des installations contre les actes de malveillance. Dans ce cadre, quel peut être le rôle et la pertinence des CLI et de l'ANCCLI sur ces



questions ? L'atelier sécurité souligne que le niveau de la sécurité des INB est lié à un enjeu de sûreté (risque d'accident majeur), la sûreté étant une priorité de l'ANCCLI. Il identifie également un sujet important : la sécurité des travailleurs et des chantiers. En France, deux entités différentes gèrent ces questions : la sécurité civile et l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN). L'atelier recommande donc de réfléchir à la façon de concilier le respect du secret défense et les obligations d'information et de transparence, dans la mesure où ces événements suscitent des préoccupations légitimes auprès des membres des CLI et de la population. Il préconise l'élargissement des compétences de l'ASN. En cas de tentatives avérées d'intrusion, l'atelier revendique l'information de la CLI par l'exploitant et de manière plus générale la possibilité de saisines de l'ASN et des autorités compétentes par l'ANCCLI et les CLI sur toutes questions relatives à la protection contre la malveillance.

F- Transition énergétique

Le passage de 75 à 50 % de la part du nucléaire dans la production électrique d'ici 2025 est programmé par la loi TECV. L'atelier souligne l'existence de contraintes qui interviendront nécessairement dans la durée de la mise en œuvre de cet objectif, comme le délai nécessairement long entre la prise de décision de l'arrêt définitif et sa mise en œuvre, comme la durée de déploiement des ressources alternatives (énergies renouvelables et réseaux décentralisés) et comme encore la nécessité de la continuité du service d'électricité (y compris dans les périodes de froid). Les CLI et l'ANCCLI doivent s'assurer que les enjeux et les coûts de la sûreté sur l'ensemble du cycle nucléaire soient bien pris en compte dans les débats sur la transition énergétique. L'atelier recommande que, sans se prononcer sur l'objectif de réduction de la part du nucléaire, l'ANCCLI et les CLI exercent une vigilance sur les conditions de l'évolution de la transition énergétique et sur la qualité de l'information du public, notamment sur les bénéfices et les risques associés aux différentes énergies. Il préconise également de favoriser l'intégration de la question nucléaire dans les débats sur les orientations énergétiques au même titre que les autres options et de veiller à l'application pleine et entière, dans le domaine des activités nucléaires, des principes portés par la Constitution française ainsi que par la Convention d'Aarhus.



Annexe 1- Synthèse du rapport d'observation des étudiants-ingénieurs de l'ICAM

Considérant l'importance des enjeux de transmission intergénérationnelle pour l'ANCCLI, un groupe d'étudiants-ingénieurs de l'ICAM a été invité à participer aux travaux en tant qu'observateur. Ces étudiants suivent le cours de philosophie de la Connaissance de l'ICAM dont l'objectif est d'examiner les problèmes et les méthodes de la connaissance, en se concentrant sur les rapports qu'elle entretient avec la science au sein de la philosophie contemporaine. C'est dans ce cadre que six d'entre eux ont été intéressés à participer à l'atelier national de l'ANCCLI. Une réunion préparatoire a été organisée, en amont de l'atelier le 15 septembre 2017, afin de leur présenter les travaux de l'ANCCLI et les grands enjeux autour de la contribution de la société civile à la sûreté nucléaire, en compagnie de leur professeur. Ces étudiants volontaires ont assisté ensuite aux deux journées de travaux de l'atelier national de l'ANCCLI en se répartissant chacun le suivi de l'un des six groupes de travail de l'atelier (chaque groupe de travail portant une thématique technique spécifique). Ils ont rendu ensuite un rapport d'observation.

Ce groupe d'étudiants n'était pas familiarisé à la question nucléaire et aux enjeux qui s'y rattachent. Ils n'avaient pas de connaissance préalable de l'existence des CLI et de l'ANCCLI avant leur participation à l'atelier national. A l'issue des deux journées de travaux, ces étudiants prennent acte de l'importance de la mission des CLI et de l'ANCCLI. La sûreté nucléaire représente à leurs yeux un sujet majeur du fait de ses conséquences potentielles. C'est l'affaire de tous. L'information du public est une nécessité démocratique, particulièrement dans un contexte de la transition énergétique. Leur manque de connaissances des questions nucléaires (et du vocabulaire, des sigles, etc.) a rendu leur suivi des échanges parfois difficile. La production de leur rapport insiste sur la nécessité de vulgariser le vocabulaire pour faciliter la compréhension par tous. La proposition d'établir une formation commune pour les nouveaux membres des CLI et de l'ANCCLI leur apparaît comme une priorité.

Ce groupe d'étudiants est surpris du peu d'implication des jeunes générations dans l'ANCCLI au regard des enjeux identifiés. Ils font le constat de la difficulté du renouvellement intergénérationnel. Cependant, et de façon significative, ils ne sont pas prêts eux-mêmes à s'y investir, faute de temps et de connaissance, et probablement faute de motivation sur un sujet qu'ils ne voient pas nécessairement s'inscrire dans leur avenir. Ils suggèrent néanmoins de contacter les étudiants ingénieurs en tout début de formation ou avant qu'ils choisissent leur parcours de spécialisation, en leur proposant des missions spécifiques ou des stages. C'est une piste à creuser pour l'ANCCLI dans l'élaboration d'une stratégie de sensibilisation des jeunes générations. En outre, ils suggèrent que les CLI et l'ANCCLI s'adressent également à des étudiants plus jeunes (primaire, collège et lycées) en s'appuyant sur les possibilités offertes par les réseaux sociaux, à travers une approche ludique. Ils identifient les questions touchant à la transition énergétique comme les plus à mêmes d'intéresser les générations à venir. Aborder les échanges avec les générations montantes à travers cette thématique devrait permettre, dans un second temps, d'amener celles-ci vers les sujets plus centraux pour l'ANCCLI (sûreté, sécurité, gestion des déchets, gestion de crise, démantèlement). Les étudiants insistent enfin sur l'importance de l'amélioration de la communication pour mieux faire connaître les CLI et l'ANCCLI et assurer une meilleure visibilité de leur action. Contacter des étudiants spécialisés dans ce domaine de la communication leur apparaît comme une piste de réflexion intéressante afin qu'ils contribuent à l'amélioration de la stratégie communicationnelle de l'ANCCLI (site internet, réseaux sociaux)



Annexe 2- Présentation

Éléments de réflexions issus de l'atelier national des 26 et 27 septembre 2017 pour bâtir le Projet Stratégique de l'ANCCLI (PSA)

MUTADIS

Éléments de réflexions issus de l'atelier national des 26 et 27 septembre 2017 pour bâtir le Projet Stratégique de l'ANCCLI (PSA)

En application des décisions de l'Assemblée Générale du 15 novembre 2016

Gilles Hériard Dubreuil, Julien Dewoghélaëre, Mutadis
17 octobre 2017

1

Contexte, objectif, méthode de l'atelier national

- **Renouvellement du bureau et du Conseil d'Administration** : élections le 15 novembre 2017 pour une nouvelle mandature de 6 ans. Volonté d'établir des orientations stratégiques en prévision de cette nouvelle mandature:
 - **Audit** réalisé par le CEPN pour la période d'activité 2006-2016
 - **Atelier national** avec le soutien méthodologique de MUTADIS: formuler avec les membres de l'ANCCLI des propositions pour établir le projet stratégique de l'ANCCLI (PSA) dans la perspective de la prochaine mandature.
 - **62 participants (40% des membres de l'AG)** : Membres de l'AG de l'ANCCLI avec une forte implication des chargés de mission et des membres du CA (animateurs et rapporteurs des 6 ateliers notamment)
- **Méthodologie:**
 - **3 intervenants extérieurs qui ont réalisé des présentations servant de base de réflexion à l'atelier:**
 - Conclusions de l'audit (2006-2016) présentées par Ludovic Vaillant CEPN
 - 2 points de vue différents sur l'avenir du nucléaire visant à tracer les contours du paysage dans lequel l'action de l'ANCCLI devra se situer, présentés par Alain Vicaud- ex-EDF et Yves Marignac Wise Paris
 - **Une grille d'évaluation aiguillant la réflexion et une présentation des grands enjeux autour du PSA**
 - **Une présentation des enjeux stratégiques par MUTADIS** - prenant en compte les principaux défis présents et futurs auxquels l'ANCCLI sera confrontée
 - **6 ateliers:** 4 thématiques transversales + 1 thématique technique (Sûreté, Gestion de crise, Gestion des déchets, Démantèlement, Sécurité, Transition Energétique).
 - **1 groupe d'étudiants ingénieurs de l'ICAM**

2

Plan de la présentation

- **I- Le contexte nucléaire dans lequel interviennent les CLI et l'ANCCLI**
- **II- Un enjeu fort : une participation active des CLI et de l'ANCCLI au suivi de la sûreté nucléaire**
 - Quel sens de la participation? Une contribution multi-niveaux aux décisions concernant la sûreté, Vers une culture de sûreté partagée?
 - Echanges au sein des ateliers
- **III- CLI/ANCCLI: Unité institutionnelle de parties indissociables et indépendantes**
 - Le soutien de l'ANCCLI à l'action des CLI
 - La fonction de l'ANCCLI de représentation des CLI au niveau national et international
 - Les relations de l'ANCCLI avec les exploitants
 - La stratégie européenne et internationale de l'ANCCLI
- **IV- Accès à l'expertise, montée et renouvellement des compétences**
 - L'accès à l'expertise
 - Le renouvellement intergénérationnel
- **V- Les thématiques techniques et leur mise en œuvre**
 - Sûreté
 - Gestion de crise et post-crise
 - Gestion des Déchets radioactifs
 - Démantèlement
 - Sécurité
 - Transition énergétique
- **VI- Une nouvelle stratégie avec quels moyens et quelle organisation?**
 - Les ressources pour la mise en œuvre des missions de l'ANCCLI et des CLI
 - Le fonctionnement des instances de l'ANCCLI et sa structure organisationnelle

3

MUTADIS

I- Le contexte nucléaire dans lequel interviennent les CLI et l'ANCCLI

4

Enjeux et défis pour le nucléaire

- **Deux visions contrastées de l'avenir du nucléaire** ont été présentées pour permettre aux CLI et à l'ANCCLI de mieux construire leur stratégie et de remplir leurs missions quel que soit le contexte qui se dégage.
- La première présentation a insisté sur l'**importance d'une énergie à bas prix** pour assurer la paix sociale et a présenté ce que pourrait être la contribution du nucléaire dans le mix énergétique moins polluante que les énergies fossiles. Il a relevé plusieurs défis à venir pour l'ANCCLI :
 - La continuation dans les quinze années à venir de la contribution de l'ANCCLI pour accompagner la contribution du public au réexamen de la VD4 900,
 - L'accompagnement du débat sur la rénovation de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie,
 - L'Accompagnement et l'organisation de débats autour de la construction de nouveaux réacteurs et de la piscine centralisée de déchets.
- La seconde présentation a mis l'accent sur le **déclin mécanique au niveau mondial de l'énergie nucléaire du fait d'EnR plus compétitives que les nouvelles centrales nucléaires et du vieillissement du parc nucléaire existant**. Elle a pointé plusieurs défis pour l'ANCCLI:
 - Le suivi du débat sur le maintien ou le renouvellement du parc en prenant en compte l'effet falaise du vieillissement et l'objectif de TECV de réduction à 50% d'électricité nucléaire.
 - Le suivi de la réflexion sur les enjeux des coûts sous-estimés (grand carénage, difficulté du stockage et conditionnement des déchets, démantèlement,): dans un contexte d'incertitudes sur les provisions financières et d'une situation économique difficile d'EDF.
 - L'enjeu majeur de l'implication de l'ANCCLI dans la gouvernance du système de sûreté (suite aux irrégularités constatées mettant en cause l'ensemble de la chaîne de décisions).
- **Le rôle de l'ANCCLI et des CLI dans les deux perspectives est de maintenir une vigilance accrue pour assurer la sûreté (Société civile comme 4^{ème} pilier de la sûreté).**

MUTADIS

II- Un enjeu fort : une participation active des CLI et de l'ANCCLI au suivi de la sûreté nucléaire

Quel sens de la participation de la SC au suivi de la sûreté?

- **La participation des CLI, de l'ANCCLI et plus largement de la société civile au suivi de la sûreté nucléaire est importante car:**
 - La nature de la sûreté nucléaire implique, comme activité un dispositif redondant à plusieurs niveaux, **chacune des catégories d'acteur (exploitant, autorités, experts et public) contribuent à une sûreté en profondeur, à travers le développement d'une culture de sûreté partagée**
 - Le sens de la participation du public s'est progressivement affiné. La participation du public s'est dérogée de ses ambiguïtés initiales
 - **La convention d'Aarhus établit la participation du public comme une contribution effective à la qualité des décisions** comportant des enjeux environnementaux et sanitaires. Elle repose notamment sur l'effectivité de l'information et de la participation du public (dûment prise en compte)
 - Une doctrine de sûreté s'est construite progressivement au plan international et français avec l'émergence, en France, **d'une autorité indépendante avec un expert public indépendant vers une doctrine à 4 piliers incluant la société civile.**
 - Pour être effective, la participation du public doit nécessairement se déployer à l'échelle des différents lieux de décision, au **plan local, national, européen et international.**

Quel sens de la participation ? Synthèse des échanges des ateliers

- **2 fonctions de l'ANCCLI se dégagent des discussions:**
 - Une fonction de **vigilance et d'alerte du public** par l'information- rôle de médiateur et de relais entre la société civile et les acteurs du nucléaire (exploitants/autorité/experts),
 - Une fonction de **participation influente** pour la qualité des décisions de sûreté nucléaire en assurant les conditions de la transparence des activités nucléaires et de l'honnêteté des informations transmises.
 - Ces deux fonctions se déclinent différemment selon que l'on se situe au niveau de la CLI ou de l'ANCCLI.
- **Les CLI et l'ANCCLI forment un tout:**
 - L'ANCCLI est une ressource commune pour les CLI,
 - Elle porte assistance aux CLI sur leurs sujets d'intérêt commun au niveau local, national et international,
 - Elle est porteuse d'une fonction de réseau.
- Le principal problème, c'est de rendre et maintenir effectives (réelles) ces fonctions, d'identifier les moyens réels/pratiques dont doivent disposer les CLI et l'ANCCLI pour accomplir effectivement leurs missions, à travers les difficultés suivantes :
 - La **technicité et la multiplicité des sujets** et des acteurs (sûreté nucléaire dans l'ensemble des activités du cycle)
 - Les **ressources humaines et financières limitées** des CLI et l'ANCCLI, la disparité des moyens entre les CLI
 - La nécessité de **construire des synergies** entre les CLI, entre les CLI et l'ANCCLI
 - Le besoin de **compétences scientifique, technique et stratégique** (méthodologique) des membres des CLI et de l'ANCCLI
 - Le besoin d'une ressource d'expertise pour soutenir les interventions des CLI et de l'ANCCLI
 - La difficulté d'implication du public et des élus, la disparité des niveaux d'engagement des CLI
 - Les résistances institutionnelles à une participation effective de la société civile

III- CLI/ANCCLI: Unité institutionnelle de parties indissociables et indépendantes

9

Le soutien de l'ANCCLI à l'action des CLI, les constats

- L'ANCCLI doit « apporter **une assistance aux commissions locales d'information** pour les questions d'intérêt commun » (loi TSN). Ce soutien doit se faire dans le respect de l'autonomie des CLI et en prenant en compte leurs ressources réelles.
 - L'ANCCLI doit être **ressource pour les CLI tant sur des thématiques scientifiques** que sur des **points de méthodologie** (répondre à une consultation, émettre un avis au cours d'une enquête publique ou établir un cahier des charges).
 - L'ANCCLI doit avoir une **vision globale des actions locales** de chaque CLI afin de favoriser des synergies.
 - Cela nécessite une volonté politique commune et une conscience des interdépendances et des synergies possibles pour permettre à chaque CLI, aux CLI et à l'ANCCLI d'accomplir leurs missions.
- **Le club des chargés de mission**, un outil très performant pour cette articulation CLI/ANCCLI (dès lors que les CLI ont un chargé de mission).
- **Les coopérations régionales des CLI** sont porteuses de fortes synergies (bassin de vie, bassin hydraulique, ex: Vallée du Rhône, Bassin de la Loire) qui peuvent être encore développées
- L'ANCCLI et les CLI n'ont pas toutes évolué à la même vitesse (décalage plus ou moins important selon les moyens humains et financiers).
- Il faut **repenser la question de l'expertise interne et de l'accès à l'expertise externe** (institutionnelle et non-institutionnelle) pour optimiser les synergies possibles (voir IV- Accès à l'expertise).
- Le **renouvellement intergénérationnel est une priorité** (voir IV- Renouvellement des compétences).¹⁰

Le soutien de l'ANCCLI à l'action des CLI - Pistes d'amélioration 1/3

- **Une formation de base pour tous les membres des CLI (et les chargés de missions).** Tronc commun sur:
 1. L'évolution du paysage énergétique français et international, la place du nucléaire et les enjeux pour la sûreté,
 2. Les connaissances scientifique et technique de base sur la sûreté et la radioprotection,
 - Pour chaque membre de CLI, une connaissance basique de son INB,
 - Les modalités d'accès à une expertise interne ou externe selon les contextes d'intervention,
 3. Le cadre juridique et institutionnel,
 4. La structuration locale et nationale des modes de décisions du nucléaire,
 5. Les modalités de participation du public au niveau local, national et international,
 - Les stratégies d'influence que peuvent déployer les CLI et l'ANCCLI,
- 1. **Formation sur des modules spécialisés** : sûreté (dont FSOH), démantèlement, gestion des déchets, gestion accidentelle et post-accidentelle, transition énergétique, sécurité.
- **Pour construire cette formation:**
 - Réfléchir à un plan de formation annuel, **aux niveaux national et local ou inter-régional?**
 1. Opportunité de **construire des partenariats autour de cette formation** avec des experts (institutionnels, non institutionnels), avec les autorités, avec les exploitants (?).
 2. Les formations doivent être **pluralistes** pour permettre aux membres des CLI de pouvoir « discuter du nucléaire librement ».
 - Des journées de formations à l'occasion du renouvellement de la composition des membres des CLI.

11

Le soutien de l'ANCCLI à l'action des CLI - Pistes d'amélioration 2/3

- **Contribution du site internet de l'ANCCLI comme outil de coopération inter-régionale**
 - Mettre en place sur le site de l'ANCCLI un espace coopératif réservé, nourri par les CLI et l'ANCCLI, pour faire un focus sur des bonnes pratiques conduites en local (Ex: visites des sites et inspections)
 - Développement du rôle de l'ANCCLI comme support de diffusion des initiatives locales auprès des autres CLI (ex : voyage des CLI de la Manche au Japon et reportages associés)
 - Meilleure visibilité et accessibilité des membres des différentes instances de l'ANCCLI (CA, AG, CS, GP...)
- **Accompagnement par l'ANCCLI de la formation de clusters régionaux** par bassin de vie ou thématique
 - Généralisation des réunions Inter-CLI, décentralisation des conférences et séminaires thématiques
 - Mutualisation de chargés de mission sur un même territoire
 - Examen de l'opportunité d'un nouveau collège de représentants régionaux à l'ANCCLI
 - Développement de clusters d'expertise régionaux (voir IV- accès à l'expertise)
- **Soutien de l'ANCCLI à l'organisation des réunions publiques organisées par les CLI (loi TECV) et à l'information du public au niveau local**
 - Développement par l'ANCCLI de méthodes permettant de toucher le grand public (ex: Iffo-RME, supports et expositions IRSN...)
 - Conduire la réflexion sur les cibles visées (pro/anti/ mais aussi sans avis !, né avec le nucléaire/a vu le nucléaire se développer ...) et sur les thématiques pouvant intéresser le grand public
 - Développer la fonction des élus locaux dans la communication territoriale vers le public
 - Stratégies média et réseaux sociaux notamment vers les jeunes
 - Développement par l'ANCCLI de procédures de retour d'expériences des réunions publiques organisées par les CLI (points positifs / à améliorer) partageable dans le réseau

12

Le soutien de l'ANCCLI à l'action des CLI - Pistes d'améliorations 3/3

- **Amélioration des échanges d'informations bilatéraux entre l'ANCCLI et les CLI**
 - Les représentants des CLI au sein de l'ANCCLI font régulièrement des points d'informations sur les travaux de l'ANCCLI pour les membres de leur CLI,
 - L'ANCCLI met à disposition des CLI et de leurs membres un bilan des actions de l'ANCCLI et de ses participations aux différentes instances nationales et internationales,
 - Les CLI transmettent régulièrement à l'ANCCLI un bilan de leurs actions,
- **Création d'un forum interactif dédié pour le partage d'expériences entre les CLI**
 - Mise à disposition d'un fond documentaire commun (Contacts-ressources au sein de l'ANCCLI, Recensement auprès des CLI des ressources humaines utiles aux fonctions de l'ANCCLI, bibliographie, glossaire sur les acronymes, autres informations utiles, etc.)
 - Espace permettant à chaque CLI de poser des questions et d'apporter des réponses
- **Pallier aux difficultés posées par l'absence de chargés de mission**
 - Désignation de membres du club de chargés de mission bénévoles?
 - Mutualisation des chargés de mission?
- **Elaboration d'un règlement intérieur par les CLI et pour cela mise à disposition par l'ANCCLI d'un guide méthodologique** (déontologie, relai d'information, fonctionnement des instances, définition des missions des administrateurs, du bureau, du président).
 - Une opportunité pour préciser le rôle des élus (absentéisme, ...)

13

La fonction de l'ANCCLI de représentation des CLI au niveau national et international 1/2

- L'ANCCLI a pour mission de « représenter les CLI auprès des autorités nationales et européennes » (loi TSN). Les pistes suivantes se dégagent des ateliers:
 - **Assurer les relations stratégiques engagées avec l'ASN et avec l'IRSN** sur les bases actuelles (dialogue technique)
 - **Poursuivre les relations engagées avec les représentants du gouvernement**, sécurité civile, ministère de l'Intérieur, SGDN, régulièrement invités à participer aux réunions de l'ANCCLI (ex : nouvelle doctrine PPI lors du GP Post Accident)
 - **Etablir une stratégie nationale de lobbying** qui s'appuie sur l'action des CLI auprès des élus nationaux de leurs circonscriptions
 - **Développer une stratégie de relation avec l'OPECST** et mettre en place des outils de liaison
 - **Préciser ou mieux communiquer sur le rôle de l'ANCCLI au sein du HCTISN**

14

La fonction de l'ANCCLI de représentation des CLI au niveau national et international 2/2

- **Développer les relations avec les associations nationales d'élus:**
 - Se rapprocher de l'**Association des Départements de France (ADF)** afin que les présidents des Départements sur lesquels se trouve une INB interpellent leurs parlementaires (députés et sénateurs) afin de les sensibiliser et/ou de les informer sur les difficultés de financement de l'ANCCLI.
 - Quel lien l'ANCCLI avec l'ARCICEN (association des élus des collectivités avec INB) et AMARIS (association des maires des communes Seveso) ?
- **Améliorer les liens entre les CLI et les Groupes Permanents:**
 - Améliorer la fluidité et les échanges entre les CLI et les GP (les GP doivent représenter effectivement le point de vue des CLI).
 - Valoriser les travaux des GP au niveau local : diffuser les livres blancs lors des réunions des CLI : envisager la transmission par l'ANCCLI d'exemplaires supplémentaires à la demande des CLI.
- **Elaboration d'un règlement intérieur pour l'ANCCLI** afin de donner à la fédération les moyens et la réactivité nécessaire à la fonction de représentation des CLI (stratégie médias, intervention auprès des autorités, etc.)
- **Développer des relations avec les milieux enseignants** (écoles, collèges, lycées et universités) pour les sensibiliser aux enjeux actuels et futurs de la sûreté nucléaire et de la radioprotection.
 - Partenariat avec le ministère de l'éducation nationale et les académies locales?
 - Partenariat avec les écoles d'ingénieurs et les universités?

15

Les relations de l'ANCCLI avec les exploitants

- De par leurs missions, les CLI et l'ANCCLI **interagissent régulièrement avec les exploitants** au niveau local et de façon occasionnelle au niveau national. Il est noté, dans certaines CLI, des progrès dans les relations avec l'exploitant (visite, accès aux documents, accessibilité, information)
- Le principe d'une stratégie institutionnelle des CLI et de l'ANCCLI pour préciser les relations avec l'exploitant est validé. Plusieurs pistes ont été évoquées:
 - Organisation d'un **retour d'expérience sur les relations locales CLI/exploitant, identification des bonnes/mauvaises pratiques, identification de pistes d'amélioration possibles** (délai de transmission d'information, accès aux réponses aux lettres de suite, information sur les incidents, etc.)
 - Ex: participation CLI du Tricastin à inspection ASN malgré les réticences initiales AREVA national)
 - Engager une réflexion sur la façon dont les CLI et l'ANCCLI pourraient bénéficier de l'expertise de l'exploitant sans pour autant perdre leur indépendance?
 - Ouverture de relations institutionnelles entre l'ANCCLI et l'exploitant pour valider et diffuser les bonnes pratiques, avec la collaboration de l'exploitant, et si possible **construction d'une charte exploitant/CLI/ANCCLI**, mise en place d'outils de liaison nationaux et locaux, de retour d'expérience et d'améliorations régulières
- Certains participants observent qu'au regard des moyens limités dont disposent les CLI et l'ANCCLI, il peut être difficile de consacrer les moyens nécessaires à une relation régulière avec l'exploitant. Par ailleurs, il importe pour les CLI et l'ANCCLI de **bien préserver leur indépendance** dans cette relation.

16

La stratégie européenne et internationale

- **La stratégie internationale de l'ANCCLI (ACN, NTW) :**
 - Permet **d'agir dans des lieux de décision internationaux** pour représenter les **attentes des acteurs locaux** vis à vis de la sûreté et de la transparence
 - La problématique de gestion de crise transfrontalière devient un vrai sujet pour l'ANCCLI (suites de la loi TECV et à l'intégration généralisée des partenaires transfrontaliers)
 - Le travail considérable fait avec la démarche ACN (Aarhus Convention & Nuclear) dont il faut encore améliorer la diffusion des résultats au niveau des CLI
 - L'ANCCLI a participé à la création de NTW sur un objectif commun, celui de **servir la sûreté et la transparence** au niveau européen. L'analyse de son fonctionnement montre qu'il existe une capacité réelle de la structure d'avancer vers un coopération équilibrée des membres sur ces objectifs sans préjudice de leurs positions à l'égard de l'énergie nucléaire
 - **Renforce la visibilité des CLI et de l'ANCCLI au plan international et national** (car il permet à l'ANCCLI de construire une relation sur un pied d'égalité avec ses interlocuteurs nationaux)
 - **Doit être mieux explicitée auprès de certains membres des CLI qui ne voient pas nécessairement bien l'articulation entre cette stratégie internationale et la réalité quotidienne du fonctionnement des CLI** (voir le soutien de l'ANCCLI à l'action des CLI)
- Une réflexion est à conduire sur le **renforcement du maillage de la stratégie internationale au niveau de l'ensemble des CLI**. La représentation des CLI au sein de cette stratégie peut être améliorée
- Des pistes s'ouvrent du point de vue de la **recherche européenne** et de la coopération avec les TSO (réseau SITEX)

17

MUTADIS

IV- Accès à l'expertise, montée et renouvellement des compétences

18

L'accès à l'expertise 1/2

- La réticence des CLI à engager des expertises est souvent due à un manque de connaissances scientifique et technique mais aussi méthodologiques et de soutien d'expertise
- Un accès des CLI efficient à l'expertise, dans leurs interventions, repose sur:
 - **une montée en compétence générale des membres des CLI (voir besoin de mise en place d'une formation nationale)**
 - **des fonctions d'expertise locale au sein des CLI**
 - **l'accès à des ressources d'expertise ponctuelle et spécifique en fonction de leurs besoins**
 - **une ressource à construire autour du CS** qui doit être restructuré autour de son rôle premier: celui de soutien aux CLI
 - **des formes de partenariat avec l'expert public et avec d'autres sources d'expertise** au niveau local et au niveau national et international (voir diapo suivante)
 - Une **réflexion méthodologique** pourrait être développée sur la façon dont les CLI peuvent mobiliser de l'expertise interne et externe dans le contexte de leurs interventions
- **Une réflexion est à construire sur la participation des CLI et de l'ANCCLI à l'orientation et le suivi de la recherche** dans les différents de domaines de sûreté et de protection radiologique au plan européen et national

19

L'accès à l'expertise 2/2

- **La stratégie de partenariat développée depuis 15 ans avec l'expert institutionnel (IRSN) est une ressource très importante pour les CLI et l'ANCCLI**
 - Faut-il proposer à l'IRSN de désigner des correspondants pour chacune des CLI?
 - Comment renforcer l'accès à cette ressource au plan local en fonction des préoccupations des CLI?
- **Il faut développer une réflexion sur la façon d'articuler toutes les sources possibles d'expertise autour des besoins ponctuels et permanents des CLI et de l'ANCCLI**
 - Proposer aux CLI un socle de connaissances ou des prérequis (voir la FORMATION proposée en II)
 - **Identifier les sources d'expertise interne et externe** dont peuvent bénéficier les CLI
 - l'ANCCLI pourrait-elle construire avec les CLI une base de données avec l'ensemble des experts mandatés par les CLI avec les thématiques associées ?
 - Espace collaboratif pour mettre en ligne les expériences de recours à l'expertise des CLI et de l'ANCCLI avec un classement par thématiques
 - Mutualisation des expertises en fonction des besoins communs aux différentes CLI (santé, environnement...)
 - Constitution d'un vivier d'experts de la société civile sur des missions rémunérées
 - Identifier dans chaque cas les ressources nécessaires et les modalités d'accès à ces ressources (selon les cas, remboursement de frais de déplacements pour les experts bénévoles, ou rémunération pour les experts professionnels)
 - Construire des partenariats à différents niveaux (local, national et international) avec des **écoles d'ingénieurs, des universités** autour de l'implication de jeunes experts (stages, bourse CIFRE, partenariats de plus long terme avec des équipes de recherche)
 - Construire une **réflexion autour des fonctions potentielles du CS au service d'une fonction d'expertise CLI/ANCCLI**, locale et nationale en partant des constats actuels sur les difficultés rencontrées par les CLI pour accéder aux ressources du CS, repenser la gouvernance du CS

20

Le renouvellement intergénérationnel

- L'audit a pointé un **problème de renouvellement des compétences aussi bien pour les CLI que pour l'ANCCLI**. Comment mobiliser et impliquer de nouveaux acteurs? Sur la stratégie de renouvellement intergénérationnel à développer, plusieurs éléments sont évoqués:
 - Le renforcement de la communication au niveau territorial (présenter les missions de l'ANCCLI au sein des CLI pour susciter des vocations)
 - **Le recrutement des jeunes retraités dans le domaine du nucléaire mais également dans d'autres domaines** afin de diversifier les compétences (santé...) avec une sensibilisation du rôle qu'il pourrait jouer au sein de l'ANCCLI)
 - Difficulté de mobiliser des salariés volontaires:
 - les bénévoles ont besoin d'être indemnisés pour des transports et pour un service rendu éventuellement
 - Identifier des entreprises qui acceptent de mobiliser un agent pour participer aux réunions de l'ANCCLI (nucléaire, santé...) (une difficulté constatée chez les sapeurs-pompiers volontaires)
 - Une piste de renouvellement se situe autour de **l'accès des jeunes diplômés ou étudiants à des fonctions d'expertise bénévole (étudiants) ou rémunérées (thèses, missions ad hoc)**.
 - Etudier la possibilité d'un **compagnonnage** auprès des jeunes membres de CLI ou des membres récents par des membres expérimentés.
- Les CLI doivent faire en sorte que le renouvellement de l'ANCCLI soit assuré. Car le **renouvellement ne peut venir que des CLI**. Elles ne doivent toutefois pas bloquer les personnes qui se représentent sur plusieurs mandats car celles-ci ont une bonne volonté à préserver.

21

MUTADIS

V- Les thématiques techniques et leur mise en oeuvre

22

La sûreté des INB 1/2

■ Quels Enjeux ?

- Le suivi de la sûreté nucléaire des INB en France s'exerce dans un contexte caractérisé par de **multiples tensions** (voir I- contexte nucléaire)
- C'est une problématique locale, nationale et internationale
- Elle concerne le parc existant: stress-tests post-Fukushima et remise à niveau des installations, vieillissement, question du grand carénage et renouvellement éventuel des autorisations d'exploitation, etc.
- Et les nouvelles installations: actualités de l'EPR de Flamanville, rapports de sûreté et questionnement de la sûreté des réacteurs, qualité des cuves, problème de confiance, etc.
- Se pose également la question de la **qualité de la sous-traitance** et de la protection des intervenants au sein des INB
 - Comment l'exploitant peut-il surveiller les activités qu'il soustrait quand il n'a plus les compétences métiers en interne ?
 - Une vigilance à avoir sur les facteurs économiques influençant le choix des sous-traitants
- La qualité de la sûreté pose aussi la question du renouvellement des compétences au sein de l'industrie nucléaire

23

La sûreté des INB 2/2

■ Pistes de réflexions:

- Accompagner les évolutions du système de contrôle par l'**implication accrue d'une société vigilante** comme une composante du dispositif de sûreté
- **Favoriser la tenue d'un débat national** sur la prolongation de la durée de vie des centrales au-delà de 40 ans
- Vigilance des CLI et de l'ANCCLI concernant les décisions de sûreté et les arbitrages économiques et commerciaux (réouverture inopinée et sans concertation de centrales arrêtées à l'occasion des pics de froid hivernaux)
 - Une vigilance doit être portée sur le fait qu' **aucune dérogation** ne peut être permise concernant **la sûreté**
 - La société civile et l'ANCCLI doivent être d'autant plus vigilantes dans un contexte où les exploitants et les autorités ont perdu en crédibilité avec les affaires de l'EPR et du Creusot Forge
- Engager une réflexion sur **les FSOH, notamment pour la sous-traitance et aussi sur les conditions de vie des travailleurs**
- Impact TECV (Art. 31-II) : l'extension de la composition des CLI frontalières à des membres issus des pays étrangers concernés est une évolution positive. Mais il reste à faire un travail de définition de la « CLI frontalière » (périmètre d'impact de l'INB, prise en compte de l'évolution des frontières et de l'implantation de nouvelles installations)
- Les Sujets importants pour les 6 années à venir :
 - VD4900 et le grand carénage
 - L'ANCCLI doit-elle se saisir du sujet des transports de matières radioactives ?

24

Préparation et gestion de crise 1/3

■ Quels Enjeux?

- Les enjeux et mesures à prendre sont globalement identifiés, un important travail reste à faire quant à leur mise en œuvre
- **Certaines mesures de gestion de crise nucléaire manquent de réalisme** car elles ne tiennent pas toujours compte des situations locales et de la réaction des populations en situation réelle
- La Convention d'Aarhus définit un cadre d'information et de participation structurant avec une approche centrée sur les personnes humaines et sur la réalité complexe que vivent les personnes confrontées à un accident nucléaire majeur
- Son plein exercice suppose, sous la responsabilité des pouvoirs publics et dans le respect des parties prenantes l'existence d'un cadre de politique publique qui:
 - pose des principes de protection, établit les conditions de la solidarité nationale
 - respecte et soutient équitablement les choix des personnes dans les limites posées
 - Il doit notamment créer les conditions pratiques d'engagement et de choix des personnes
- Un gros travail a été fait depuis une dizaine d'années sur le volet de gestion post-accidentelle par le GPPA en partenariat avec l'ASN et l'IRSN, (voir livre blanc)

■ Pistes de réflexion:

- **L'accès à l'information:** Un cadre démocratique de protection des populations suppose une mise en commun des connaissances, des incertitudes et des lacunes concernant la situation, en particulier sur le risque radiologique et la connaissance des expositions réelles dans les situations accidentelles et post-accidentelles rencontrées.

25

Préparation et gestion de crise 2/3

- **La Participation:** La mise en œuvre de la Convention d'Aarhus dans l'hypothèse d'un accident nucléaire comporte trois niveaux de participation :
 - La concertation autour des cadres successifs de politique publique (dans les phases de préparation et de gestion d'un accident et de ses conséquences)
 - L'ouverture d'espaces de subsidiarité dans la situation post-accidentelle **pour une mise à disposition de zones dédiées à l'évacuation** pour permettre aux personnes de choisir leur cadre de vie dans des conditions de liberté et de sécurité
 - La participation directe des personnes à la protection radiologique dans le cadre de la conduite de leur projet de vie dans le contexte post-accidentel
- **Planification de gestion de crise :**
 - Organiser l'Information des populations sur l'intégralité des bassins de vie
 - Rendre plus accessible au public et aux CLI les Plans Communaux de Sauvegarde
 - **De manière générale, durant un exercice, il est nécessaire que les élus locaux soient impliqués au-delà des PCS. Les Maires doivent communiquer sur les PCS et les DICRIM**
- **Planification de la gestion post-accidentelle :**
 - Quel rôle de l'ANCCLI dans cette gestion ?
 - Préciser clairement la mission des CLI en situation post-accidentelle et évaluer les moyens humains, techniques et financiers nécessaires aux CLI pour être efficaces **et qu'elles facilitent la mobilisation des Maires** dans les phases post-crise et post-accidentelle.
 - Mesurer l'opportunité d'élargir la composition des CLI en cas d'accident: **aux représentants d'usagers, de consommateurs, à la Croix Rouge par exemple.**
 - Associer les CLI aux réflexions sur le zonage post-accidentel et à un éventuel plan de décontamination. **Elles connaissent le territoire, ses difficultés, ses avantages. Cela permettrait de dire s'il faut stopper le pompage d'une source contaminée par exemple.**
 - Consulter les CLI lors de l'établissement de la réglementation pour la commercialisation alimentaire au delà des trois premiers mois 26 suivant l'accident

Préparation et gestion de crise 3/3

■ Autres pistes de réflexions :

- Important de développer la culture du risque nucléaire, car la thématique fait encore peur. Le livre blanc du GPPA peut contribuer à cela.
- L'implication de la société civile et des CLI dans les exercices est très rare et difficile. Il faut exiger des personnes en responsabilité qu'elles mettent en place une organisation qui permette cette implication.
- Durant un exercice, les CLI doivent par ailleurs être informées des décisions du Préfet pour pouvoir informer la population. Ces exercices devraient leur permettre de réfléchir en amont à la manière de procéder en cas d'incident réel, or ce n'est pas le cas, car elles ne sont pas systématiquement impliquées
- **Revendiquer la création d'un vecteur pour une information officielle (ligne téléphonique sécurisée)**, qui pourrait éventuellement ensuite être relayée pas les réseaux sociaux. Cela éviterait que les réseaux sociaux s'emparent de mauvaises informations et les relayent sans contrôle.

27

La gestion des déchets 1/2

■ Quels enjeux?

- C'est une question **complexe** et intergénérationnelle, d'importance nationale, qui ne concerne pas que les CLI à proximité des sites de gestion de déchets
- Depuis 2006 le pays s'est engagé dans la mise en œuvre opérationnelle d'un stockage réversible en couche géologique profonde
- Les CLI et l'ANCCLI ont vocation à exercer un suivi de ce projet technologique (CIGEO), tout en gardant une vision globale des enjeux de sûreté et de radioprotection associés à l'ensemble du cycle de gestion des déchets radioactifs, ainsi que sur l'éventualité d'un échec (plan B)
- Cette question comporte des dimensions **non seulement scientifiques et techniques mais également humaines, socio-éthiques, économiques et politiques** dont les CLI et l'ANCCLI doivent s'assurer qu'elles sont bien prises en compte: justice, équité et gouvernance au sein d'une même génération et au plan intergénérationnel, gestion des incertitudes techniques et non-techniques, impact sur les territoires à moyen, long et très long terme

28

La gestion des déchets 2/2

■ Pistes de réflexions:

- Exercer un suivi du projet CIGEO tout en conservant une vision d'ensemble, en particulier sur la recherche pour toutes les thématiques (plan B notamment) au niveau national et européen
- Acquérir les compétences (dialogue IRSN, ACN Europe) et être présent là où se prennent les décisions pour la recherche et la sûreté (COR, EJP)
- Assurer la fonction **d'information du public** (CLI et ANCCLI)
- Créer les conditions d'une gouvernance pluraliste de CIGEO pour assurer le maintien (intergénérationnel) d'un regard critique et précautionneux
- Intégrer la **pluralité des acteurs et le public au programme de surveillance** pour vérifier la conformité de l'inventaire des colis, cadrer et analyser des données du monitoring du stockage, surveiller l'environnement et la santé publique
- Etudier le développement d'activités économiques associées à la surveillance et au contrôle de l'environnement des installations de GDR: mise en application de la loi sur la réversibilité garantissant la solidarité intergénérationnelle avec le territoire d'accueil
- Etudier les volets GDR associées à la gestion des situations post-accidentelles (problématique des zones de stockage des déchets en cas d'accident, en lien avec les documents d'urbanisme) et au démantèlement des INB
- Etudier la question **des seuils de libération** et exercer un suivi de la **cohérence des décisions** au plan national, européen et international
- Construction d'un guide méthodologique pour la gestion par les CLI des problématiques de déchets (Ex modèle de la grille issue d'un travail de thèse « dispositif de prise »?)
- Préciser la position des CLI et de l'ANCCLI et leurs exigences vis-à-vis de la revue de sûreté à chaque étape du processus de décision de GDR et notamment les critères de prise en compte des incertitudes qui doivent être gérées

29

Démantèlement des INB 1/2

■ Quels enjeux?

- Le démantèlement constitue une évolution importante pour les territoires concernés - **double transition: de l'activité nucléaire** vers celle du démantèlement de l'installation, puis des activités de démantèlement vers l'après - démantèlement. De nombreuses questions pointées par le livre blanc de l'ANCCLI:
 - Comment assurer la **sûreté** de l'installation arrêtée et des opérations de démantèlement ?
 - Comment assurer la **protection des travailleurs** ?
 - Comment gérer les **matières et déchets** issus du démantèlement ?
 - Quels sont les processus **d'évaluation des coûts** et les processus de décision financiers, quelle transparence sur les provisions ?
 - Quel sera l'impact des choix en matière de démantèlement sur les **usages futurs possibles du site**?
- Ces différentes questions intéressent directement les CLI et l'ANCCLI, qui par la diversité de leurs membres et leur ancrage dans les territoires et leurs élus doivent participer à la construction des réponses.
 - Les CLI et l'ANCCLI doivent exercer une vigilance concernant le respect des obligations de sûreté et de protection radiologique dans ces opérations.
- **Le rôle de la CLI en termes de vigilance et d'information des populations demeure non modifié quel que soit l'état d'une INB (fonctionnement, arrêt ou démantèlement)**
- Les CLI et l'ANCCLI sont favorables à un démantèlement immédiat (s'appuyant sur les connaissances des salariés) conformément aux recommandations de l'ASN et de l'AIEA
- Une véritable réflexion doit être construite, d'autant plus que chaque exploitant n'a pas forcément la même démarche.

30

Démantèlement des INB 2/2

■ Pistes de réflexions:

- **Comment construire les conditions et les moyens d'une concertation avec l'ensemble des acteurs concernés autour d'une stratégie de démantèlement** globale et lisible à court, moyen et long terme?
- **Mieux définir le rôle des CLI** pour exercer leur mission de suivi et d'information dès maintenant et dans la durée (plusieurs générations). Au delà du cadre réglementaire, réfléchir à des conditions pratiques de ce suivi, avec un accès à l'information dans un délai permettant le traitement de cette dernière.
- **Réunir des compétences dès maintenant en se saisissant de la question sans attendre l'arrêt des installations** et les dossiers de démantèlement. => Créer des GT dans les CLI et favoriser l'accès à l'expertise.
- Initier une réflexion stratégique et construire autant que possible des relations de travail avec l'ASN, l'IRSN, et l'exploitant
- Mettre en place un accompagnement des CLI en réseau par l'ANCCLI pour des échanges d'informations et de partage d'expériences (espace coopératif?)
- **Sensibiliser les élus** en organisant des séminaires nationaux, formations, visite de site
- Favoriser l'étude et le retour d'expérience du démantèlement à l'étranger
- Se saisir de la question des **déchets issus du démantèlement et organiser un débat national** (notamment concernant la gestion des déchets de très faible activité)
 - différents seuils de tri, traçabilité (Ex: TFA / démantèlements à venir)
- Construire une stratégie d'information au plan national et dans les contextes territoriaux
- Etablir les moyens d'une **transparence sur la question du coût du démantèlement** et sur les modalités de provisionnement en vue de ce démantèlement

31

Sécurité 1/3

■ Quels Enjeux ?

- **Différents événements récents questionnent le niveau de protection des installations contre les actes de malveillance** (intrusion de militants nucléaires, survols de drones, exercices de sécurité, tentatives de cyber-attaques)
- **Quel rôle pour les CLI et l'ANCCLI dans les questions de sécurité et quelle est la pertinence ? La sécurité des installations est liée à la sûreté**
- Niveau de la sécurité des INB est lié à un enjeu de sûreté (risque d'accident majeur) mais **deux entités différentes gèrent ces questions: Sécurité civile et ASN**. Plusieurs sujets de réflexions ont été identifiés:
 - La sécurité d'approvisionnement électrique et celle de l'eau avec les sociétés concernées
 - La sécurisation de la source froide avec la problématique du changement climatique
- **Concilier le respect du secret défense et la nécessité d'informer (transparence) sur ces sujets complexes car ces événements suscitent des préoccupations légitimes** au sein de l'ensemble de la population et chez les membres des CLI, élus en tête
- Désarroi des membres des CLI face à leur absence d'information officielle sur les événements relatés par les médias.

32

Sécurité 2/3

■ Pistes de réflexions:

- Favoriser une meilleure prise en compte de la protection contre les conséquences d'attaques dans le cadre de la démarche de sûreté, en soutenant l'élargissement des compétences de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) dans ce domaine. (meilleure coordination avec le Ministère de l'Intérieur)
- **Assurer une information la plus transparente possible** sans porter atteinte aux dispositifs de protection car cette information est nécessaire pour faire de la sécurité l'affaire de tous
- **En cas de tentatives avérées d'intrusion, revendiquer l'information de la CLI par l'exploitant**
- Soutien par l'ANCCLI des saisines par les CLI de l'ASN et des autorités compétentes sur toutes questions relatives à la protection contre la malveillance

33

Sécurité 3/3

La sécurité des travailleurs et des chantiers :

- niveau de formation
- cout de la formation pour les entreprises.
- niveau de sous-traitance trop élevé.
- préparation des chantiers : aspect réglementaire.
- accidents de travail : reconnaissance des invalidités, postes aménagées.
- inspection du travail : pas souvent sollicitée.

34

Transition énergétique 1/2

■ Quels enjeux?

- Gérer le passage de 75 à 50% du nucléaire dans le mix énergétique (réduction de « la part du nucléaire dans la production d'électricité à 50 % à l'horizon 2025 » (Art. 3-III, loi TECV)
- C'est le premier texte qui traite à ce niveau de l'intégration de la gouvernance des activités nucléaires dans la politique énergétique
- La transition énergétique s'appuie sur les notions de territoires et de démocratie participative (et le renforcement du rôle des CLI)
- Il existe une richesse du débat sur la question en interne à l'ANCCLI (**nombreuses conséquences en matière de sûreté nucléaire et de fragilité économique des exploitants**)
- **Les CLI et l'ANCCLI doivent s'assurer que les enjeux et les coûts de la sûreté sur l'ensemble du cycle nucléaire soient bien pris en compte dans les débats sur la transition énergétique**
- Le passage de 75 à 50 % de la part du nucléaire dans la production électrique d'ici 2025 est programmé par la loi TECV. Il apparaît aux CLI que dans les faits, les choses pourraient se passer différemment
 - Pour chaque réacteur, délai extrêmement long entre la prise de décision de l'arrêt définitif et la fin du démantèlement
 - Délai très long pour mettre en place des ressources alternatives (EnR)
 - Nécessité d'une prise en compte de la continuité du service d'électricité (y compris dans les périodes de froid)

35

Transition énergétique 2/2

■ Pistes de réflexions:

- Sans se prononcer sur l'objectif de réduction de la part du nucléaire, exercer **une vigilance sur les conditions de l'évolution de la transition énergétique et sur la qualité de l'information du public, notamment sur les bénéfices et les risques associés aux différentes énergies**
- Favoriser **l'intégration de la question nucléaire dans les débats sur les orientations énergétiques** au même titre que les autres options, créer les conditions de la transparence sur les options possibles
- Eu égard à l'importante réflexion que l'ANCCLI a menée sur le sujet (ACN France et Europe) de l'accès à l'information et de la participation du public, veiller à l'application pleine et entière, dans le domaine des activités nucléaires, des principes portés par la Constitution française ainsi que par la Convention d'Aarhus. **Ex: recommandation spécifiant que la transparence et l'information doivent, non seulement porter sur « les coûts et les prix de l'énergie ainsi que leur contenu carbone », mais aussi sur l'ensemble des bénéfices et des risques associés**
- S'assurer que les ressources financières nécessaires sont engagées par l'exploitant pour démanteler en toute sûreté et dans de bonnes conditions
- Etre **vigilant** sur :
 - la sécurité et la surveillance du personnel : radioprotection / niveaux de sous-traitance...
 - l'impact du démantèlement sur la disponibilité des autres réacteurs en fonctionnement et les questions de sûreté qui en découlent

36

VI- Une nouvelle stratégie avec quels moyens et quelle organisation?

37

Ressources pour la mise en œuvre des missions de l'ANCCLI et des CLI 1/2

- Pour se donner les moyens humains et financiers d'un suivi à la hauteur des enjeux, plusieurs stratégies :
- **Accès à la taxe sur les INB comme le prévoit l'article 22, alinéa VI de la Loi TSN**
 - L'ANCCLI doit avoir une stratégie offensive. Le courrier de l'ANCCLI signé à ce jour par 33 présidents de CLI sera envoyé au Président de la République, au Premier Ministre et au Ministre de l'Ecologie. Le Groupe propose qu'il soit aussi envoyé au Ministre de l'Economie et des Finances
 - Une assignation en justice de l'Etat pour non respect de sa loi est-elle envisageable ?
 - Quelles peuvent être les opportunités avec l'extension des PPI des CNPE ?
 - Faire front commun avec le HCTISN? (une intervention tant auprès des Parlementaires que de l'Administration pour qu'une ligne budgétaire soit affectée à la Transparence)
- La subvention par l'ASN pose la question de l'autonomie par rapport à l'ASN
- **Sensibiliser les élus locaux pour accroître les ressources allouées par les CT aux CLI**
 - Au vu des difficultés financières des collectivités, difficile de privilégier ces dernières comme source de financement

38

Ressources pour la mise en œuvre des missions de l'ANCCLI et des CLI 2/2

- **Développer des partenariats sur des actions communes** (IRSN, ASN, DG ENER, NTW, etc.)
- Solliciter une collecte de fonds indépendants
 - **Mettre place des actions de recherche de fonds**
 - **Faire reconnaître l'ANCCLI d'utilité publique**
 - Créer au sein de l'ANCCLI un comité d'éthique
 - Solliciter l'aide d'un consultant pour monter le dossier
 - Communiquer vers les donateurs potentiels
 - Explorer la piste de la fondations
- Mobiliser des ressources humaines avec un co-financement public (bourses CIFRE, stages, services civiques)
- Réfléchir aux opportunités pour l'ANCCLI de développer un petit groupe de recherche, susceptible d'être financés par des partenariats ou par des programmes de recherche européen

39

Le fonctionnement des instances de l'ANCCLI et sa structure organisationnelle

- **Concernant la structure organisationnelle**, le constat est fait que la structure actuelle est satisfaisante et que le maintien du Club des chargés de mission, des GP et du comité scientifique est souhaitable
- **Concernant le Comité Scientifique**, l'ANCCLI pourrait préciser ses attentes afin qu'il puisse pleinement jouer son rôle et améliorer son fonctionnement
 - Doit être à l'écoute des préoccupations des CLI
 - Rôle de formation des membres des CLI ?
 - Nécessité d'un renouvellement en étoffant le vivier pour acquérir de nouvelles compétences (Université, écoles d'ingénieurs, retraités de différents domaines)
 - Il est préférable que le CS reste un soutien aux GP et aux CLI. Il ne devrait pas pouvoir faire d'expertise sur sa seule initiative
- **Concernant les Groupes permanents :**
 - Les CLI doivent inviter l'ANCCLI à venir faire la promotion des GP dans les réunions des CLI
 - Sans l'imposer, toutes les CLI devraient inviter l'ANCCLI à venir présenter leurs livres blancs aux membres des CLI
 - Capitalisation des connaissances grâce aux outils informatiques comme le cloud

40

Glossaire des abréviations utilisées dans la présentation en annexe 2

ACN: « Aarhus Convention & Nucléar » (Convention d'Aarhus et Nucléaire)

ADF: Association des Départements de France

AIEA: Agence Internationale de l'Energie Atomique

AMARIS: Association nationale des collectivités pour la Maîtrise de RISques technologiques majeurs

ARCICEN: Association des Représentants des Communes D'Implantation et des groupements de communes s'y rattachant de Centrales et d'Etablissements Nucléaires

Andra: Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

AG: Assemblée Générale

ANCCLI: Association Nationale des Comités et Commissions Locales d'Information

ASN: Autorité de Sûreté du Nucléaire

CA: Conseil d'Administration

CEPN: Centre d'étude sur l'Evaluation de la Protection dans le domaine Nucléaire

CIFRE: Convention Industrielle de Formation par la Recherche

CIGEO: projet de centre de stockage profond de déchets radioactifs de l'Andra

CLI: Commission Locale d'Information

COR: Comité d'Orientation de la Recherche à l'IRSN

COR: Comité d'Orientation de la Recherche à l'IRSN

CS: Conseil Scientifique

CT: Collectivité Territoriale

DG ENER: Direction Générale de l'ENERgie de la Commission Européenne

DICRIM: Dossier d'information communal sur les risques majeurs

EJP: European Joint Programming (Programme commun Européen de recherche)

EnR: ENergie Renouvelable

EPR: European Pressurized Reactor (Réacteur Pressurisé Européen)

Iffo-RME: Institut Français des FORMateurs Risques Majeurs et Protection de l'Environnement

FSOH: Facteurs Socio-Organisationnels et Humains

GDR: Gestion des Déchets Radioactifs

GP: Groupe Permanent et GPPA: Groupe Permanent Post-Accident

HCTISN: Haut Comité pour la Transparence et l'Information sur la Sécurité Nucléaire

ICAM: Institut Catholique d'Arts et Métiers

INB: Installation Nucléaire de Base

IRSN: Institut de Radioprotection et de Sûreté du Nucléaire

NTW: « Nuclear Transparency Watch » (Veille sur la transparence nucléaire)

OPECST: Office Parlementaire d'Évaluation des Choix Scientifiques et Techniques

PCS: Plan Communal de Sauvegarde

PPI: Plan Prioritaire d'Intervention

PSA: Projet Stratégique de l'ANCCLI

SC: Société Civile

SGDN: Secrétariat de la Défense et de la Sécurité Nationale

SITEX: projet européen visant à établir un réseau entre les organisations d'expertise comme l'IRSN en France venant en support à l'autorité de sûreté dans le domaine de la gestion des déchets nucléaire

TECV: Loi sur la Transition Énergétique et la Croissance Verte

TFA: déchets de Très Faible Activité

TSN: Loi relative à la Transparence et la Sécurité en matière Nucléaire

VD4 900: Quatrième Visite Décennale des réacteurs 900 Méga watts